

II. La Commission canadienne de sûreté nucléaire

Aperçu

Mission et vision

La CCSN a pour mission de réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et d'assurer le respect des engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Dans l'accomplissement de sa mission, la CCSN s'efforce de devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation au monde.

Pour réaliser sa vision, la CCSN s'est engagée à :

- améliorer l'efficacité et l'efficience de son régime de réglementation;
- fonctionner avec un degré élevé de transparence;
- attirer et retenir des employés de qualité.

À ces fins, la CCSN participe à des forums nationaux et internationaux sur la réglementation, compare ses activités à celles d'autres organismes de réglementation nationaux et internationaux en échangeant et en adoptant les meilleures pratiques dans un contexte mondial, et respecte les principes de la réglementation intelligente.

Politique de réglementation et exécution du programme

En janvier 2005, la Commission a adopté la politique d'application de la réglementation P-299, intitulée *Principes fondamentaux de réglementation*, qui est conforme aux principes de bonne gou-

vernance et à l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada. Selon cette politique, les personnes et les organisations qui sont assujetties à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)* et à ses règlements sont directement responsables de la gestion des activités réglementées d'une manière qui protège la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, tout en assurant le respect des obligations internationales du Canada.

La CCSN réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires au Canada. Ses règlements portent sur les éléments suivants :

- les réacteurs de puissance
- les réacteurs non producteurs de puissance
- les substances nucléaires et les appareils à rayonnement utilisés dans des domaines comme les soins de santé et la recherche
- le cycle du combustible nucléaire, depuis l'extraction minière d'uranium jusqu'à la gestion des déchets
- les importations et les exportations de matières nucléaires contrôlées, d'articles à double usage (matières, équipement et technologie)

La CCSN est un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Elle est un tribunal administratif quasi judiciaire et un organisme de réglementation national indépendant. La CCSN a pour but ultime

¹ On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme la « CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante tribunal.

d'assurer l'exploitation sûre des installations nucléaires et le déroulement sécuritaire des activités nucléaires à des fins pacifiques, et de susciter la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire. En conformité avec les principes de réglementation intelligente adoptés par le gouvernement du Canada, la CCSN tient de vastes consultations et communications afin que l'information soit comprise et acceptée par les parties intéressées, y compris les titulaires de permis.

La CCSN rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles, mais elle demeure un organisme indépendant. Elle doit maintenir cette indépendance essentielle par rapport au gouvernement lorsqu'elle rend des décisions exécutoires en matière de réglementation. La CCSN ne favorise pas la science ou la technologie nucléaires. Son mandat et sa responsabilité consistent plutôt à réglementer les utilisateurs de l'énergie ou des matières nucléaires afin que leurs activités ne posent pas de risque indu à la population canadienne. Les Canadiens sont ses seuls clients.

Les activités de la CCSN sont financées par un système de crédits parlementaires annuels. La charge de travail de la CCSN et, par conséquent, ses besoins en ressources sont surtout fonction de la demande en matière de permis et de surveillance ainsi que de la nature des engagements internationaux du Canada. La CCSN recouvre la plus grande partie des coûts engagés pour ses activités de réglementation auprès des titulaires de permis en vertu du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (2003). Certains titulaires de permis, comme les hôpitaux et les universités, sont exemptés du paiement des droits; ils représentent environ 10 % de la totalité des coûts d'exploitation de la CCSN. Des droits ne sont pas imposés pour les activités découlant des obligations de la CCSN qui ne fournissent pas un avantage direct à des titulaires de permis donnés. Ces activités sont liées aux obligations internationales du Canada, y compris la non-prolifération des armes nucléaires, les responsabilités d'ordre public comme les pro-

grammes de protection civile et d'information publique, et la tenue à jour de la *LSRN* et de ses règlements. Ce travail rend compte d'environ 20 % des coûts de programme de la CCSN.

La CCSN envisage de recouvrir environ 70 % de son coût total d'exploitation auprès des titulaires de permis qui paient des droits. Elle reçoit ces droits et les dépose dans le Trésor. Les droits ne sont pas une source de recettes pour la CCSN, et celle-ci ne peut les utiliser sans le consentement du Parlement. Les frais d'utilisation externes du programme de recouvrement des coûts de la CCSN figurent à la page 52.

La CCSN administre en outre la *Loi sur la responsabilité nucléaire (LRN)*. Elle désigne les installations nucléaires et prescrit les montants d'assurance que doivent souscrire leurs exploitants. La CCSN reçoit les primes de couverture supplémentaire et les verse dans le compte de réassurance de la responsabilité nucléaire du Trésor. On revoit actuellement la *LRN*, ce qui pourrait changer le rôle de la CCSN.

La CCSN et les résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

La CCSN contribue de façon importante aux réalisations du gouvernement du Canada que sont les avantages durables et à long terme pour les Canadiens et les Canadiennes que les ministères et organismes fédéraux collaborent à concrétiser. Elle contribue directement à protéger la santé des Canadiens et des Canadiennes, l'environnement et la société canadienne contre les effets potentiellement nocifs des matières, des substances et des processus nucléaires.

De plus, la CCSN joue un rôle important lorsqu'il s'agit de faire valoir l'expertise et la perspective du Canada sur la scène mondiale relativement à la sûreté et à la sécurité des matières et de la technologie nucléaires, pour les questions concernant entre autres la possession, l'utilisation, le transport et le transfert international des sources radioactives à risque élevé, la radioprotection, les approches internationales sur la sûreté des réacteurs de

recherche ainsi que les concepts et régimes de garanties utilisés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Beaucoup de pays recherchent l'expertise de la CCSN à titre d'organisme bien établi, indépendant et de calibre mondial qui régleme l'ensemble du cycle nucléaire. La CCSN est le signataire pour le Canada de nombreuses conventions internationales et sert de liaison pour la préparation, l'exécution et la surveillance des activités canadiennes entreprises en conformité avec ces conventions.

Défis et risques

En 2004-2005, le contexte opérationnel de la CCSN s'est complexifié. Le secteur nucléaire canadien a connu une importante croissance dans tous les segments du cycle nucléaire et dans presque tous les domaines où des substances nucléaires sont utilisées à des fins industrielles, médicales ou autres. Il existe une demande sans précédent dans la plupart des secteurs nucléaires pour des décisions et une surveillance réglementaires. Au même moment, le régime international de non-prolifération nucléaire fait face à des menaces et à des défis importants. Voici quelques défis que la CCSN a relevés en 2004-2005 :

1. Réacteurs de puissance

Un grand nombre de réacteurs nucléaires au Canada approchent de la fin de leur durée utile prévue, ce qui a une incidence sur l'approvisionnement en électricité du pays. La décision la plus pressante que doit prendre l'industrie électronucléaire concerne la remise à neuf du parc des 22 réacteurs de puissance du Canada. Les exploitants étudient la faisabilité de la remise à neuf et la construction de nouveaux réacteurs.

La CCSN devra fournir une orientation claire et cohérente sur les exigences réglementaires de chaque option envisagée aux titulaires de permis. Le personnel de la CCSN est encore et toujours fort occupé par les activités d'autorisation et de conformité associées aux installations existantes et n'a pu consacrer de ressources à la hausse imminente de la charge de travail en matière de réglementation.

2. Gestion des déchets

Des pressions nationales et internationales sont exercées pour que le secteur nucléaire canadien et les gouvernements s'occupent rapidement et efficacement des déchets nucléaires. Les aspects de la gestion des déchets qui intéressent le Canada comprennent le stockage des déchets radioactifs des réacteurs de puissance et l'assainissement des sites affectés par l'extraction minière et le traitement de l'uranium. Le secteur nucléaire canadien et divers paliers de gouvernement ont mis de l'avant des programmes pour gérer les déchets nucléaires.

3. Mines, raffineries et installations de traitement d'uranium

La demande mondiale d'uranium a beaucoup augmenté au cours des cinq dernières années, et les prix ont grimpé en conséquence. En réponse, les titulaires de permis ont accéléré la production des mines existantes et élargi leurs programmes d'exploration. La CCSN a été amenée à exercer une plus grande surveillance réglementaire. L'augmentation de l'activité minière a un impact économique important pour les titulaires de permis, ainsi que pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Le personnel de la CCSN a fait face à ces pressions avec des ressources limitées et a assuré une surveillance réglementaire en se basant sur la connaissance du risque pendant le processus d'autorisation de la construction.

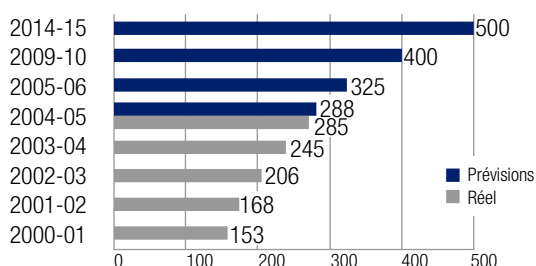
Au même moment, certaines installations minières atteignent la fin de leur durée utile, et la CCSN incite les exploitants à assainir progressivement leurs sites, sous surveillance réglementaire constante, plutôt que d'attendre la fin de leurs opérations pour le faire. Le tout premier déclassé de mine des temps modernes a commencé à Cluff Lake, en Saskatchewan.

4. Médecine nucléaire

La demande de soins de médecine nucléaire a beaucoup augmenté ces dernières années, et elle devrait continuer à augmenter, en partie en raison du récent accord fédéral-provincial sur la santé. Le tableau à la page suivante indique que les demandes de permis pour les installations nucléaires de catégorie II (surtout les installations de traitement du cancer) sont passées de 153 en 2000 à 285 en 2004,

soit une hausse de 86 % en quatre ans. On s'attend à ce que le nombre de ces installations atteigne environ 325 en 2005 et 500 appareils d'ici 2015.

Nombre d'installations de catégorie II
Prévisions et réel, 2000 à 2015



5. Garanties

À la suite de la découverte d'activités nucléaires clandestines en Iraq durant les années 1990 et aux préoccupations croissantes au sujet du programme nucléaire de la Corée du Nord, l'AIEA et ses États membres, y compris le Canada, ont décidé de renforcer le régime de vérification par l'ajout de mesures qui élargissent de façon importante les droits et les obligations de l'AIEA par rapport au *Traité de non prolifération des armes nucléaires* (TNP) actuel (la combinaison de mesures traditionnelles et des nouvelles mesures est souvent appelé le « régime de garanties renforcées »). Le Canada a accepté la nécessité de mesures supplémentaires, et l'AIEA a mis en œuvre le régime de garanties renforcées au Canada depuis septembre 2000. Ainsi, la CCSN est tenue de fournir à l'AIEA beaucoup plus d'information au sujet de nos activités nucléaires et liées au nucléaire, et un accès accru aux sites et aux emplacements où des matières nucléaires sont habituellement utilisées, ainsi qu'aux sites et aux emplacements où des matières nucléaires ne sont pas présentes.

Le but est de permettre à l'AIEA de fournir à la collectivité mondiale une conclusion annuelle plus globale, à savoir que les installations et les matières nucléaires déclarées au Canada sont utilisées uniquement à des fins pacifiques et qu'il n'y a pas d'activités et de matières nucléaires non déclarées au Canada. Toujours pour renforcer le régime de vérification, l'AIEA a récemment décidé d'étendre

aux installations de raffinage et de conversion de l'uranium la portée du programme des garanties convenu aux termes de l'Accord de 1972. Le Canada possède les plus grandes installations commerciales de ce type au monde. La CCSN consacre beaucoup de ressources à concevoir, élaborer et appliquer en priorité l'approche de garanties appropriée à ces installations. Malgré tous les efforts qu'elle déploie pour trouver les ressources nécessaires à l'exécution de cette nouvelle activité en adoptant des mesures de rationalisation, le manque de ressources entrave ses efforts pour respecter les engagements internationaux que le Canada a pris envers l'AIEA relativement à la mise en œuvre du régime des garanties au pays.

6. Sécurité

La sécurité physique et la protection civile constituent des éléments importants de la sûreté globale des installations nucléaires et retiennent de plus en plus l'attention du public depuis les événements du 11 septembre 2001. La CCSN surveille les programmes de protection physique et civile des installations autorisées.

De plus, les questions liées à la sécurité frontalière et aux contrôles à l'importation et à l'exportation des matières nucléaires ont accru la charge de travail de la CCSN en matière de réglementation ainsi que le niveau de responsabilité dans ces domaines, plus particulièrement dans le contexte nord-américain.

7. Gouvernance et responsabilisation

La CCSN est confrontée à une demande sans précédent de la part des organismes centraux et du Parlement afin d'accroître sa responsabilisation. En 2004, elle a commencé à s'autoévaluer à la lumière des éléments du Cadre de responsabilisation de gestion du Conseil du Trésor, qui fournit une liste des attentes en matière de gestion pour une fonction publique moderne. Comme l'avait révélé une évaluation de la capacité de la fonction de contrôleur moderne effectuée en 2002, la gouvernance, la responsabilisation et la gérance sont des points forts de la CCSN. La CCSN a démontré qu'elle est bien gouvernée lors d'examen de rendement faits par des organismes de surveillance dans des domaines

allant des obligations de comptabilité et d'audits financiers jusqu'aux langues officielles, aux ressources humaines, en passant par la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information. Dans une déclaration faite en février 2005, la vérificatrice générale a souligné que « la CCSN a fait de nets progrès concernant les recommandations que nous [le BVG] avons formulées en 2000 sur l'octroi de permis et la réglementation des centrales nucléaires ». Elle a ajouté que la CCSN « constitue un bon exemple d'une organisation qui a pris nos recommandations très au sérieux ... ».

Survol du rendement en 2004-2005

La CCSN utilise un cadre stratégique établi pour la planification, la surveillance et la production de rapports (voir page 38). Les plans des années ultérieures sont formulés dans son *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) annuel. Ceux de l'exercice actuel sont décrits dans le RPP 2004-2005.

La CCSN vise les cinq résultats immédiats suivants :

1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique
2. Des personnes et des organisations qui exploitent de façon sûre et se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération

3. Un degré élevé de conformité aux règlements
4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités
5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation

Le cadre stratégique repose sur une gestion et une infrastructure habilitante. Cette infrastructure comprend la gestion, les ressources humaines, les finances, les services d'information, les processus et les programmes d'infrastructure; elle permet à la CCSN de mener les activités requises et d'assurer une bonne gouvernance, associée à un degré élevé de responsabilisation.

Pour 2004-2005, la CCSN a prévu ses dépenses pour chaque résultat immédiat. Le plan 2004-2005 incorporait le modèle logique de la CCSN pour la première fois. Les dépenses réelles et prévues figurent dans le tableau suivant.

Résultat	Plan 2004-2005 (000 \$)	Dépenses réelles 2004-2005 (000 \$)	ETP du plan 2004-2005	ETP réels 2004-2005
1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique	6 986 \$	6 130 \$	44,61	38,1
2. Des personnes et des organisations qui exploitent de façon sûre et se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération	16 366 \$	13 318 \$	133,34	99,4
3. Un degré élevé de conformité aux règlements	28 462 \$	34 004 \$	230,76	252,1
4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités	14 635 \$	15 360 \$	91,29	96,2
5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation	4 146 \$	4 368 \$	30,2	31,0
TOTAUX	70 595 \$	73 180 \$	530,2	516,8

Le tableau ci-dessous indique l'état des activités prévues qui sont décrites dans le RPP 2004-2005 de la CCSN. On trouvera plus de détails concernant ces activités à la page indiquée dans le présent rapport ou en communiquant avec la CCSN.

État (au 31 mars 2005)

- achevé
- partiellement achevé
- E entrepris
- R reporté
- > activité de base en cours

La lettre T indique que l'information sur le plan pertinent se trouve dans le *Rapport annuel du tribunal de la Commission*, qui se trouve au verso du présent document.

1. Résultat immédiat : Un cadre de réglementation clair et pragmatique			
Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	Plans fermes selon le RPP 2004-2005	État	Page
Une <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)</i> moderne, assortie de pouvoirs adéquats pour protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, et assurer le respect des engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire	Examiner de façon régulière, systématique et concertée la <i>LSRN</i> , ses règlements et les pratiques de réglementation codifiées dans les règlements d'application de la réglementation	>	17
Un régime de réglementation efficace, qui permet de recueillir les observations des titulaires de permis et des autres parties intéressées	Examiner les <i>Règles de procédure</i> du tribunal de la Commission	•	T
Une approche mise à jour périodiquement, fondée sur la connaissance du risque, pour les stratégies de réglementation, les règlements et les exigences d'autorisation, conformément à l'initiative de réglementation intelligente	Participer à l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement du Canada	••	17
	Élaborer le <i>Règlement sur les garanties</i> , d'après les exigences de l' <i>Accord relatif aux garanties</i> et son <i>Protocole additionnel</i>	E	--
	Réviser les règlements existants suivants :		
	<i>Règlement sur la sécurité nucléaire</i>	•	18
	<i>Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de catégorie II</i>	•	18
<i>Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement</i>	•	18	
<i>Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non prolifération nucléaire</i>	E	--	
Un ensemble de documents d'application de la réglementation (politiques, normes et guides) complet, intégré et cohérent, qui permettent de préciser les exigences et les attentes en matière de réglementation	Rédiger des politiques, des normes et des guides d'application de la réglementation conformément aux priorités établies dans le cadre des documents d'application de la réglementation; commencer par une politique qui fait la promotion de la cohérence et de la clarté en ce qui concerne la façon dont la CCSN atteint ses objectifs de réglementation	>	18
	Influencer et adopter les normes internationales lorsqu'elles s'appliquent au contexte canadien	>	29

2. Résultat immédiat : Des personnes et des organisations qui exploitent de façon sûre et se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération

Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	Plans fermes selon le RPP 2004-2005	État	Page
Optimisation des principes, du cadre et de la méthodologie pour toutes les activités d'autorisation et d'accréditation	Utiliser une méthode uniforme, basée sur la connaissance du risque, pour l'établissement des priorités et l'affectation des ressources dans tous les domaines touchant les permis	•	20
	Optimiser les périodes d'autorisation pour la vérification du rendement et de la conformité	E	21
	Formuler une approche pour autoriser l'exploitation de nouvelles centrales nucléaires ou remises à neuf et des solutions possibles pour la gestion des déchets	•	20
	Formuler une approche pour les décisions relatives au déclassement des installations	E	--
	Intégrer les processus d'autorisation pour les installations nucléaires étant donné qu'une installation doit actuellement obtenir un certain nombre de permis pour ses différents processus	E	21
Meilleure description des processus d'autorisation et d'accréditation	Préciser les attentes et exigences de présentation concernant les demandes d'autorisation en communiquant mieux avec les titulaires de permis et en améliorant les documents relatifs aux processus	E	20
Assurance que les activités et les installations nucléaires au Canada disposent de réserves adéquates afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire	Continuer de diriger le système d'autorisation et d'accréditation complet et minutieux de la CCSN	>	21
	Continuer de mettre l'accent sur la sécurité lorsque les exigences gouvernementales et internationales sont revues	>	24
Utilisation stratégique de la technologie de l'information pour les demandes d'autorisation et d'accréditation, conformément à l'initiative Gouvernement en direct	Améliorer et intégrer un système pour la saisie de données sur les titulaires de permis, ce qui comprend élaborer et mettre en œuvre un système électronique d'autorisation pour les entreprises qui est sécuritaire	E	--
	Établir un nouveau système intégré de gestion des matières nucléaires, conformément aux garanties établies avec l'AIEA et aux accords bilatéraux	••	25
Renforcement de l'efficacité du rôle du tribunal de la Commission dans le processus d'autorisation	Évaluer et améliorer le processus du tribunal	>	T

3. Résultat immédiat : Un degré élevé de conformité aux règlements

Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	Plans fermes selon le RPP 2004-2005	État	Page
Un système complètement intégré pour le processus de planification, de mise en œuvre, de rapport et d'évaluation touchant l'efficacité des activités de conformité destinées à tous les titulaires de permis	Élaborer des stratégies intégrées qui mettent l'accent sur une culture de la sûreté et la gestion dans ce domaine pour les titulaires de permis	E	26
	Promouvoir le dialogue sur la conformité entre les titulaires de permis	>	--
	Élaborer des plans d'inspection intégrés	>	26
	Terminer l'intégration des activités de gestion de la conformité aux processus globaux de planification et de responsabilisation fondés sur les résultats, et appliquer des mesures de rendement pertinentes	E	34
	Établir un système en ligne pour permettre au personnel de la CCSN d'accéder aux renseignements actuels sur la conformité, aux résultats des inspections et aux tendances	E	--
	Des stratégies de conformité fondées sur la connaissance du risque visant à orienter toutes les activités de conformité	Appliquer un processus dynamique d'évaluation des risques pour tous les titulaires de permis, de façon à choisir des stratégies visant à garantir la conformité	E
Assurance fournie aux Canadiens et aux Canadiennes quant au rendement continu des titulaires de permis en matière de conformité et de sûreté	Continuer d'exécuter un programme de conformité solide	>	26
	Continuer d'améliorer le processus de communication des résultats en matière de conformité aux parties intéressées	>	24

4. Résultat immédiat : La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités

Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	Plans fermes selon le RPP 2004-2005	État	Page
Coopération efficace avec des organisations, ministères et organismes provinciaux, fédéraux et internationaux	Élaborer un cadre de travail mis à jour périodiquement visant à établir et à examiner des dispositions en matière de coopération avec des organisations, des ministères et des organismes fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des organismes de réglementation nucléaire étrangers	•	26
Cadre et infrastructure efficaces et efficaces de coopération de la CCSN en cas d'urgence	Maintenir et continuellement améliorer la capacité d'intervention de la CCSN en cas d'urgence et son influence sur d'autres participants fédéraux, provinciaux et municipaux	•	29
Participation efficace et ciblée à des organisations, des conférences et des ateliers internationaux Relations de travail de coopération solides avec des partenaires stratégiques de réglementation nucléaire	Appliquer un cadre, y compris des mécanismes de suivi et de rapport, pour déterminer et évaluer la participation de la CCSN à des activités internationales sur des questions nucléaires	••	26
Application efficace et efficiente d'engagements internationaux du Canada concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire	Appliquer les exigences des conventions et des arrangements multilatéraux sur la protection physique des matières nucléaires, la sûreté des réacteurs nucléaires, la sûreté du processus de gestion du combustible irradié et des déchets radioactifs, ainsi que le transport sécuritaire de matières radioactives	>	28
	Renforcer les lignes directrices et listes de contrôle multilatérales des exportations de produits nucléaires pour contrer les menaces contemporaines de prolifération nucléaire, en collaboration avec d'autres fournisseurs de produits nucléaires	>	28
	Exercer un contrôle auprès des partenaires bilatéraux pour l'utilisation pacifique de produits et de technologies nucléaires exportés ou importés aux termes d'accords de coopération du Canada dans le domaine nucléaire	>	28
	Coopérer avec l'AIEA relativement aux régimes des garanties en améliorant l'efficacité du processus international de vérification des matières nucléaires au Canada et en répondant aux exigences relatives à l'équipement des garanties du Canada	>	28
Renforcement de l'efficacité et de l'efficacité du régime de garanties de l'AIEA	Fournir un soutien technique et d'autres ressources nécessaires pour renforcer le régime des garanties de l'AIEA	>	29
Optimisation de l'application des garanties au Canada, compte tenu de tous les renseignements et des mesures à la disposition de l'AIEA	Coopérer avec l'AIEA à l'élaboration et à la mise en place d'une approche intégrée de garanties pour le Canada	>	29

5. Résultat immédiat : Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation

Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	Plans fermes selon le RPP 2004-2005	État	Page
Connaissance accrue des questions et préoccupations clés des parties intéressées	Effectuer un sondage auprès des parties intéressées pour obtenir des renseignements de base sur le degré de connaissance de la CCSN et de satisfaction à son égard par rapport à son rendement à titre d'organisme de réglementation	••	31
Assurance que les Canadiens et les Canadiennes connaissent la CCSN et ont confiance en ses capacités d'organisme de réglementation	Appliquer un programme de relations externes bien structuré et durable	•• >	31
Amélioration des communications, des consultations et des relations soutenues et prévisibles avec des parties intéressées clés directement touchées par le régime de réglementation de la CCSN	Examiner le site Web de la CCSN et en réviser le contenu pour améliorer entre autres son interactivité et sa convivialité et en assurer la mise à jour périodique	>	31
Sensibilisation des parties intéressées pour leur permettre de devenir des intervenants actifs dans le processus d'autorisation (p. ex. participation aux audiences de la Commission)	Améliorer la diffusion des délibérations de la Commission, grâce à des outils comme la diffusion Web et un meilleur accès à la documentation	>	T

Gestion et infrastructure habilitante			
Priorités fermes selon le RPP 2004-2005	Plans fermes selon le RPP 2004-2005	État	Page
Processus de planification et de gestion fondés sur les résultats	Appliquer un processus de planification intégré, qui permet de relier des stratégies à des résultats et à des budgets – en vue de les intégrer aux contrats axés sur le rendement établis pour tous les membres de la direction	•	32
	Appliquer un processus systématique de gestion du rendement et de production de rapports, y compris des mesures clés de rendement établies pour l'ensemble des secteurs	•	34
	Intégrer un cadre interne global de risques au processus de planification stratégique	E	--
	Améliorer l'opportunité et la pertinence des renseignements administratifs	>	--
Processus internes globaux visant à renforcer l'efficacité, l'efficience et la cohérence de la gestion au sein de la CCSN	Préciser les rôles, les responsabilités et les exigences de rapport pour les processus administratifs clés	>	32
	Appliquer un plan intégré d'amélioration du processus de gestion de l'information, ce qui comprend élaborer les outils de technologie de l'information requis	E	--
	Renforcer l'efficience et l'uniformité des politiques d'aménagement de la CCSN, ainsi que leur application	••	--
	Comparer les services internes globaux à ceux d'organismes semblables du secteur public	••	32
	Élaborer un programme de planification de la continuité des activités, afin de limiter au minimum ou d'éviter complètement toute interruption des services et des biens essentiels	E	32
Mise en place et maintien d'un personnel de qualité	Déployer la stratégie de maintien de l'effectif	• >	32
	Déployer des initiatives de perfectionnement du personnel dans le domaine de la santé et de la sécurité (p. ex. milieu physique, évaluations de santé, équipement de protection et formation, etc.)	••	--
	Établir un plan d'équité en matière d'emploi	••	--
	Appliquer un code moderne de valeurs et d'éthique	••	32
Leadership	Renforcer les capacités en leadership et en gestion	>	32